



# Ville d'Issoudun

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ■ DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Le 31 Juillet 2020

LE MAIRE D'ISSOUDUN

A

Mesdames et Messieurs les  
CONSEILLERS MUNICIPAUX  
D'ISSOUDUN

Cher (e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, un exemplaire du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020.

Celui-ci a été conformément à la législation, affiché en Mairie.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

André LAIGNEL





## COMPTE RENDU

### du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 11 juillet 2020, s'est réuni au Centre de Congrès, sous la présidence de M. André LAIGNEL, Maire.

**Etaient présents :** M. André LAIGNEL, Maire, Mme Diane ZAMMIT, M. Daniel GUIET, M. Eric HERVOUET, Mme Fanny RIES, M. Tony BEN LAHOUCINE, Mme Adelina LAPOUGE, M. Gérard SADOIS, adjoints au Maire, Mme Sophie CAZE, Mme Carol LE STRAT, conseillères municipales déléguées, M. Jacques PERSONNE, M. Daniel BOUTON, M. Didier CHAMPION, Mme Marie-Pierre CLOUX, Mme Marie-Hélène TISSIER, Mme Lucie BARBIER, Mme Marie Des Neiges CHEZE, Mme Valérie GRABOWSKI, M. Damien ECHARD, M. Guénoé LE NINIVEN, Mme Deniz YURTSEVER, M. Benjamin THEURIER, M. Natan MARAIS, Mme Mélanie COTTA, Mme Sandrine METZ, M. Régis BONNIN, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés:** Adjoints au Maire, Conseillères municipales déléguées et Conseillers municipaux ayant donné procurations, M. Dominique ROULLET a donné procuration à M. André LAIGNEL, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC a donné procuration à Mme Fanny RIES, M. Michel BOUGAULT a donné procuration à M. Jacques PERSONNE, M. Patrick SOIDET a donné procuration à M. Tony BEN LAHOUCINE, Mme Agnès NADOT a donné procuration à Mme Diane ZAMMIT, Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à Mme Lucie BARBIER, M. Christopher ALBARAO a donné procuration à Mme Sandrine METZ,

-----  
M. le Maire ouvre la séance à 18 h 00 et indique les procurations suivantes :

M. Dominique ROULLET a donné procuration à M. André LAIGNEL,  
Mme Anne-Elisabeth LE FELIC a donné procuration à Mme Fanny RIES,  
M. Michel BOUGAULT a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,  
M. Patrick SOIDET a donné procuration à M. Tony BEN LAHOUCINE,  
Mme Agnès NADOT a donné procuration à Mme Diane ZAMMIT,  
Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à Mme Lucie BARBIER,  
M. Christopher ALBARAO a donné procuration à Mme Sandrine METZ,

M. le Maire indique à l'Assemblée, conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la première réunion des commissions, en date du lundi 20 juillet 2020, il a été procédé à la désignation d'un(e) Vice-Président (e) pour chacune d'entre elles.

Ont été désignés :

- Commission de l'Environnement, l'Urbanisme, de l'habitat, du Patrimoine et des Travaux : M. Didier Champion
- Commission des Services Publics à la Population (Culture, Sport, Jeunesse, Santé, Solidarité, Sécurité) : Mme Agnès Nadot
- Commission des Finances et du Budget : Mme Marie-Pierre Cloux

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Dossier 1 – Comptes Administratifs 2019 (Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissements, Chauffage urbain), Comptes de Gestion 2019 (Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissements, Chauffage urbain), Affectation des résultats 2019 (Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif), et budgets supplémentaires 2020 (Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissements, Chauffage urbain)

M. le Maire ouvre le débat sur les Comptes Administratifs (CA) 2019.

1.1 Mme Diane ZAMMIT, 2<sup>e</sup> adjointe prend la présidence de l'assemblée et présente les CA 2019 :

- **Le CA du budget Ville qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 2 418 651,29 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 29 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), 3 abstentions Mme METZ (Pouvoir de M. ALBARAO) et M. BONNIN, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2019 du Budget Principal Ville.

- **Le CA du budget annexe Eau potable qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 140 357,22 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 29 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), 3 abstentions Mme METZ (Pouvoir de M. ALBARAO) et M. BONNIN, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2019 du Budget service de l'Eau potable de la Commune d'Issoudun.

- **Le CA du budget annexe Assainissement Collectif qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 73 168,46€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 29 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), 3 abstentions Mme METZ (Pouvoir de M. ALBARAO) et M. BONNIN, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2019 du Budget service de l'Assainissement de la Commune d'Issoudun.

- **Le CA du budget annexe Lotissements qui fait ressortir un déficit global de fonctionnement de 67 765,38 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 29 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), 3 abstentions Mme METZ (Pouvoir de M. ALBARAO) et M. BONNIN, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2019 du Budget annexe des Lotissements communaux de la Commune d'Issoudun.

- **Le CA du budget annexe Chauffage Urbain qui fait ressortir un déficit global fonctionnement de 1 031,25 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 29 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), 3 abstentions Mme METZ (Pouvoir de M. ALBARAO) et M. BONNIN, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2019 du Budget annexe du chauffage urbain de la Commune d'Issoudun.

1.2 Les Comptes de Gestion de l'exercice 2019 (budgets Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissements, Chauffage Urbain) de la Trésorière Municipale.

M. Le Maire présente à l'assemblée les Comptes de gestion de l'exercice 2019 des budgets Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissements Communaux, Chauffage Urbain du Trésorier Municipal qui sont conformes aux Comptes Administratifs précités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 30 voix pour, 3 abstentions Mme METZ (Pouvoir de M. ALBARAO) et M. BONNIN, adopte les Comptes de gestion 2019.

1.3 L'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2019

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2019 et demande de procéder à leur affectation.

- **Sur le budget Ville, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :**

- 2 418 651,29 €, soit 949 531,62€ en investissement et 1 469 119,67€ en fonctionnement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 30 voix pour, 3 abstentions Mme METZ (Pouvoir de M. ALBARAO) et M. BONNIN, approuve l'affectation du résultat du budget ville de l'exercice 2019.

- **sur le budget annexe Eau Potable, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :**

- 140 357,22 €, soit 140 357,22 € en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 30 voix pour, 3 abstentions Mme METZ (Pouvoir de M. ALBARAO) et M. BONNIN, approuve l'affectation du résultat du budget annexe Eau Potable 2019.

- **sur le budget annexe Assainissement Collectif, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :**

- 73 168,46 €, soit 73 168,46 € en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 30 voix pour, 3 abstentions Mme METZ (Pouvoir de M. ALBARAO) et M. BONNIN, approuve l'affectation du résultat du budget annexe Assainissement Collectif 2019.

#### 1.4 Les Budgets Supplémentaires 2020

- **le Budget Supplémentaire Ville qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 6 838 019,67€;**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 30 voix pour, 3 abstentions Mme METZ (Pouvoir de M. ALBARAO) et M. BONNIN, adopte le Budget Supplémentaire 2020 de la Ville.

- **le Budget Supplémentaire annexe Eau Potable qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 502 639,65€ ;**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 30 voix pour, 3 abstentions Mme METZ (Pouvoir de M. ALBARAO) et M. BONNIN, le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2020 du service annexe de l'Eau potable.

- **le Budget Supplémentaire annexe Assainissement Collectif qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 699 343,90€ ;**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 30 voix pour, 3 abstentions Mme METZ (Pouvoir de M. ALBARAO) et M. BONNIN, le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2020 du service annexe de l'Assainissement collectif.

- **le Budget Supplémentaire annexe Lotissements qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 391 541,66 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 30 voix pour, 3 abstentions Mme METZ (Pouvoir de M. ALBARAO) et M. BONNIN, adopte le Budget Supplémentaire 2020 du service annexe des Lotissements communaux.

- **le Budget Supplémentaire annexe Chauffage Urbain qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 1 283 673,00€.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 30 voix pour, 3 abstentions Mme METZ (Pouvoir de M. ALBARAO) et M. BONNIN, le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2020 du service du chauffage urbain.

#### **Dossier 2 – Décision budgétaire d'attribution d'une subvention exceptionnelle – TONNERRE Productions**

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'autoriser l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000,00 € à TONNERRE Productions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000,00€ à TONNERRE Productions, les crédits nécessaires à la dépense étant inscrits au budget de la commune d'Issoudun

#### **Dossier 3 – Communication et mise à disposition de divers rapports**

##### 3.1 Bilan 2019 des acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport 2019.

##### 3.2 Rapport 2019 sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport 2019.

##### 3.3 Rapport d'activité 2019 de la CCPI

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport 2019.

#### **Dossier 4 – Projet de convention avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI) relative aux investissements éligibles à un fonds de concours.**

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'en date du 12 juillet 2019 a été approuvée une convention relative au versement par le SDEI à la commune de Issoudun d'un fonds de concours au titre de l'année 2019.

Il précise que ces fonds de concours peuvent permettre de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre ;

Le SDEI a décidé de permettre à ses communes membres de bénéficier de fonds de concours prévus par cette disposition et ce, dans le but de financer la réalisation, sous la maîtrise d'ouvrage ou à l'initiative des communes, d'un équipement public local en matière de développement de la

production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre ;

Il précise que la Commune souhaite bénéficier de ce fonds de concours et qu'il y a lieu à cet effet d'approuver une convention et d'en autoriser la signature par le Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la Convention précitée, entend bénéficier du fonds de concours versé par le SDEI dans les conditions précisées par la Convention, autorise la Maire à signer cette convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

#### **Dossier 5 – Personnel – Participation à l'action sociale au profit des agents de la Commune d'Issoudun et modification du tableau des emplois**

##### ❖ Participation à l'action sociale au profit des agents de la Commune d'Issoudun

Le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la participation de la commune aux prestations sociales (remboursement de séjours linguistiques ou éducatifs, accueils de loisirs...) dont bénéficient les agents communaux titulaires, stagiaires et non-titulaires de la fonction publique territoriale.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la participation de la Commune à l'action sociale des agents communaux.

##### ❖ Modification du tableau des emplois

M. le Maire indique au Conseil Municipal, qu'il y a lieu à compter du **1<sup>er</sup> août 2020** :

- Créer des postes : à la Médiathèque, à la Direction Jeunesse et Sports et un poste de Technicien eau et assainissement
- Supprimer différents postes, afin de s'adapter à l'évolution des effectifs de l'année 2020, les crédits nécessaires étant inscrits au budget de l'année 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

#### **Dossier 6 – Taxe d'Habitation sur les logements vacants (THLV)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'Action Cœur de Ville, en complémentarité de l'OPAH-RU et des actions en faveur de l'habitat, la ville d'Issoudun souhaite mettre en place la Taxe d'Habitation sur les logements vacants (THLV).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise la mise en place de cette taxe à effet de 2021.

#### **Dossier 7 – Fonds de Solidarité Logement : participation communale au dispositif**

Dans le cadre du partenariat départemental du Fonds de Solidarité Logement (FSL), dispositif destiné à soutenir les usagers en difficultés dans le cadre de leur accès ou au titre de leur maintien dans un logement, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour reconduire le partenariat financier.

Le niveau de participation demandée est de 1.66€ par résidence principale, soit 10 114,16€ pour la Ville d'Issoudun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la reconduction du partenariat financier aux conditions précitées.

#### **Dossier 8 – Modification des statuts de la SEMER (Société d'Economie Mixte Energies Renouvelables)**

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration de la SEMER souhaite modifier l'article 16.1 en ajustant l'âge des administrateurs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification statutaire de la SEMER comme suit :

*« 16.1 – Nul ne peut être nommé administrateur s'il a dépassé l'âge de 85 ans, sauf pour les représentants des collectivités publiques pour lesquelles cette limite d'âge est prolongée jusqu'à l'échéance du mandat en cours. »*

#### **Dossier 9 – Garantie de la Ville à un emprunt de l'OPAC de l'Indre**

M. le Maire explique que l'OPAC 36 réalise une opération de construction de logements aux Brunes, Route de Tourailles à Issoudun. Pour financer cette opération, l'OPAC 36 a contracté un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre pour un montant de 795 985€.

Le Conseil Municipal est sollicité pour accorder une garantie pour le prêt ci-dessus à hauteur de 100%. Projet conventionné Prêt Social de Location Accession (PSLA) dont l'objet est de financer le programme de location-accession pour 6 logements individuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accorde sa garantie pour le remboursement de l'emprunt selon les caractéristiques précitées.

## **Dossier 10 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Opération Façades – dispositions diverses**

- ❖ Dans le cadre de l'OPAH et du programme « Habiter mieux », la Ville d'Issoudun s'est engagée à majorer l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE) octroyée par l'Etat pour les dossiers de travaux de rénovation thermique.

Les bénéficiaires qui réunissent les conditions pour obtenir cette prime, peuvent bénéficier d'une somme de 500 € versée par la Ville venant en complément de l'ASE de l'Etat et de la subvention ANAH.

Il convient d'accorder cette prime de 500€ aux bénéficiaires qui réunissent les conditions pour obtenir cette prime et qui en font la demande. Ces bénéficiaires sont les suivants:

- Mme Paulette BALLOUT, domiciliée 19 rue des Minimes, à Issoudun,
- Mme Pauline JALINIER et M. Pierre GEORGES, domiciliés 56 Avenue de Chinault, à Issoudun,
- Mme Sandrine ESVA, domiciliée 86 rue Charles Michels, à Issoudun,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder cette prime de 500€ aux bénéficiaires précités qui réunissent les conditions requises.

- ❖ Les propriétaires dont l'immeuble est situé dans le périmètre de l'opération et qui ont bénéficié d'une convention, ayant achevé leurs travaux, acquitté les factures et reçu l'attestation de conformité de SOLIHA, peuvent recevoir une subvention de 30 % de leurs travaux (plafonnée à 4 500 €).

Il convient d'accorder la subvention indiquée aux bénéficiaires suivants :

- Mme Sylvie PIZZIO (convention du 12/07/2019 : façade 8 rue du Puits y Tasse), peut bénéficier d'une subvention de 2 043,00 €,
- SCI CVC M. André ROUZET (convention du 24/03/2017 : façade 5 Place de la Poterie), peut bénéficier d'une subvention de 3 652,00€,
- Mme Bernadine RISPAL (convention du 23/01/2019 : façade 12 rue Surrerie), peut bénéficier d'une subvention de 1 434,00€,
- Mme Martine ROBIN et M. Michel DUMONT (convention du 25/11/2019 : façade 5 rue Grande Narette), peuvent bénéficier d'une subvention de 4 110,00€,
- Mme Séverine JOFFRE (convention du 12/07/2019 : façade 13 rue Notre Dame), peut bénéficier d'une subvention de 4 263,00€,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accorder les subventions indiquées aux bénéficiaires précités qui réunissent les conditions requises.

## **Dossier 11 – Vente de parcelles de terrain à la SNCF**

Dans le cadre de la suppression des passages à niveau n° 167-168 et 169 sur l'axe ferroviaire Paris-Toulouse, sur la Commune d'Issoudun, la SNCF doit réaliser un chemin d'accès latéral à la voie ferrée qui impacte deux parcelles appartenant à la Commune d'Issoudun. Ces travaux ont été déclarés d'utilité publique.

Il s'agit d'une partie de 23 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section AO n°58 située lieudit « Les Patureaux », d'une surface totale de 1 407m<sup>2</sup> et d'une partie de 2 553 m<sup>2</sup> d'un chemin non cadastré sur la section ZE, situé lieudit « Chauffour ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser cette vente de parcelles selon l'estimation du Domaine en date du 29/05/2020 qui prévoit une indemnité de dépossession totale de 812€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de céder la parcelle cadastrée section AO n°58 située lieudit « Les Patureaux », d'une surface totale de 1 407m<sup>2</sup> et d'une partie de 2 553 m<sup>2</sup> d'un chemin non cadastré sur la section ZE, situé lieudit « Chauffour » au prix fixé.

## **Dossier 12 – Lotissement « La VALLEE BRELY » - Vente d'un lot**

M. le Maire précise que la vente du lot n°8 ayant fait l'objet d'un désistement de la part des potentiels acquéreurs, le lot redevient disponible à la vente.

Ainsi, il propose la vente du lot n°8 cadastré section BE n°590 d'une superficie de 579 m<sup>2</sup>, à Monsieur Pascal CHEVALIER, moyennant le prix de 22 679,43€ HT, plus les frais à la charge de l'acquéreur,

Il y a lieu de réserver une suite favorable à cette vente au prix indiqué.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de vendre le lot n°8 cadastré section BE n°590 d'une superficie de 579 m<sup>2</sup>, à Monsieur Pascal CHEVALIER, moyennant le prix de 22 679,43€ HT, plus les frais à la charge de l'acquéreur

### **Dossier 13 – Futur Lotissement -Rue des Caves et Avenue du Père Noir - Permis d'aménager**

M. Le Maire précise qu'il y a lieu à déposer la demande de permis d'aménager pour le futur lotissement entre la rue des Caves et l'Avenue du Père Noir.

Il précise que depuis le 1er mai 2017, le recours à un architecte est obligatoire pour l'élaboration du projet architectural, paysager et environnemental d'un permis d'aménager (PAPE) pour un lotissement dont la surface de terrain à aménager est supérieure à 2 500 m<sup>2</sup>. Il conviendra donc d'autoriser M. le Maire à confier cette mission à un architecte,

Il est proposé au Conseil Municipal la dénomination de Lotissement de la Rue des Caves.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise M. Le Maire à déposer la demande de permis d'aménager pour le futur lotissement entre la rue des Caves et l'Avenue du Père Noir, l'autorise à signer les documents afférents à ce permis d'aménager, l'autorise à confier l'élaboration du projet architectural, paysager et environnemental du permis d'aménager (PAPE) à un architecte et approuve la dénomination proposée pour le futur lotissement à savoir : « *Lotissement de la Rue des Caves* ».

### **Dossier 14 – Acceptation de la délégation du Droit de préemption urbain**

M. le Maire explique que lors de la séance du 11 juin 2020, le Conseil de la CCPI a souhaité déléguer son droit de préemption aux 12 communes de la CCPI d'un commun accord, pour des opérations d'aménagement ou pour l'aliénation d'un bien sur les zones U et AU conformément à l'article L213-3 du code de l'urbanisme.

Pour Issoudun, cela concerne les zones urbaines (U) y compris ses sous-secteurs (UA, UB, UBi, UC, UCi, UCc, UV) et les zones à urbaniser (AU) y compris ses sous-secteurs (2 AU).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte et prend acte de la délégation par la CCPI du DPU pour les zones susvisées.

### **Dossier 15 – Marché de service d'entretien ménager industriel des bâtiments – avenant de prolongation (2 mois) avec ONET SERVICES et groupement de commandes avec la Ville d'Issoudun**

M. Le Maire précise qu'il convient de passer un avenant de prolongation de 2 mois au marché d'entretien ménager industriel avec la société ONET SERVICES afin de préparer au mieux le nouveau cahier des charges de la future consultation prévoyant la mise en place d'un groupement de commandes avec les communes volontaires de la CCPI.

Il précise que le marché initial a été conclu pour un montant de 82 528€ HT/an, l'avenant proposé s'élève à 13 754€ HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'avenant de prolongation pour une durée de 2 mois du marché d'entretien ménager industriel avec la société ONET SERVICES.

### **Dossier 16 – Adhésion à un groupement de commandes avec la CCPI et les communes membres volontaires pour des travaux de voirie**

M. le Maire précise que la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun et les communes membres volontaires désirent lancer un accord cadre à bons de commande de travaux, fournitures et services d'entretien de voirie.

Il y a donc un intérêt pour ces collectivités de réaliser leurs projets respectifs avec les mêmes opérateurs, dans une optique de massification des volumes de commande et de réduction des prix,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la nouvelle convention de groupement de commandes de travaux de voirie entre la Ville d'Issoudun, les communes membres volontaires et la CCPI et précise que le marché de travaux de voirie sera lancé pour une durée de 4 ans sur les voies communales et communautaires.

### **Dossier 17 – Projet de centrale photovoltaïque à Saint-Aoustrille– avenant à une promesse de bail avec la Société NEOEN**

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient de l'autoriser à signer un avenant n°1 à la promesse unilatérale de bail emphytéotique avec la Société NEOEN (en date du 20/10/2017) en vue de la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain (ancienne décharge) situé sur la Commune de Saint-Aoustrille.

Il précise que cet avenant ajuste le périmètre de l'emprise de l'installation au regard du projet déclaré lauréat par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) lors d'un récent appel à projets.

M. Régis BONNIN se déclare à titre personnel, favorable à ce projet à condition qu'il permette l'utilisation de panneaux photovoltaïque produits en France, ce qui contribuerait à soutenir l'industrie et l'emploi national.

Tout en approuvant bien évidemment les initiatives susceptibles de soutenir l'emploi et l'investissement industriel, M. le Maire rappelle que le projet a été retenu par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) sur la base d'une offre de NEOEN répondant à un cahier des charges qui prend en compte un bilan carbone, la ville bailleur du site ne pouvant imposer de conditions supplémentaires.

Après en avoir délibéré, par 31 Voix Pour, 1 abstention (Mme METZ) et 1 vote Contre (M. ALBARAO), le Conseil Municipal, approuve cet avenant n° 1 et autorise le Maire à le signer.

**Dossier 18 – Projet de centrale photovoltaïque à Paudy/Giroux – convention avec la Société NORDEX pour une mise à disposition et promesse de bail**

M. le Maire indique au Conseil Municipal, que la Ville d'Issoudun est propriétaire d'un ancien site d'enfouissement technique d'une superficie de 6,4 ha situé sur les communes de Paudy et Giroux. Afin de lui conférer une nouvelle vocation de production d'énergie solaire, il est proposé de conclure une convention avec la société NORDEX permettant :

- De réaliser les études préalables nécessaires à la réalisation du projet et les travaux ultérieurs,
- De conclure un engagement d'un futur bail emphytéotique pour l'installation de la centrale et de permettre l'obtention des autorisations et/ou servitudes nécessaires à la construction et l'exploitation de l'ouvrage.

Il convient de préciser qu'en contrepartie de la mise à disposition, la ville bénéficierait d'une indemnité annuelle de 3 000€ avant le démarrage des travaux et d'une redevance annuelle révisable de 3 400€ par hectare clôturé à compter de l'exploitation.

Après en avoir délibéré, par 30 Voix Pour et 3 abstentions (Mme METZ et Messieurs ALBARAO et BONNIN), le Conseil Municipal, approuve la conclusion d'une convention de mise à disposition d'une promesse de bail avec la société NORDEX et l'autorise à signer cette convention.

**Dossier 19 – Centre de la Mémoire – demande de subvention pour la restauration de documents anciens et approbation du plan de financement – Dossier de Fonds de Protection du Patrimoine architectural et culturel du Département de l'Indre**

M. le Maire précise qu'il convient d'approuver le dossier de demande de subvention relatif à l'opération précitée et le plan de financement venant en appui de la demande de subvention au titre du Fonds de Protection du Patrimoine du Patrimoine Architectural et Culturel effectuée qui sera déposée prochainement auprès du Département de l'Indre.

Le plan de financement est le suivant :

**Restauration de documents anciens du Centre de la Mémoire**

<b>Coût des travaux €HT</b>	3 073,30€
<b>Subvention globale sollicitée :</b>	614,66€
<b>FPPAC (20%)</b>	
<b>Autofinancement (80%)</b>	2 458,64€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la demande de subvention et le plan de financement afin de déposer un dossier d'aide pour la restauration de documents du Centre de la mémoire et l'autorise à signer tous documents afférents au dossier.

**Dossier 19 bis – Soutien exceptionnel aux acquisitions des bibliothèques des collectivités territoriales-Dotation Générale de Décentralisation. 2020-2021**

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de faire face à l'impact de la crise sanitaire actuelle sur les bibliothèques et le secteur de l'économie du livre, le ministère de la Culture souhaite accompagner, à titre exceptionnel, les collectivités territoriales dans les acquisitions de documents que leurs bibliothèques mèneront en 2020 et 2021 et contribuer ainsi au redémarrage d'activité des librairies.

Il convient d'approuver le dossier de demande de subvention à l'opération précitée et le plan de financement venant en appui de la demande.

Le plan de financement est le suivant :

**Plan de financement**

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
<b>Projet de dépenses 2020 (acquisition de documents)</b>	12 000 €		
<b>Autofinancement (ville)</b>	42 000 €	<b>DRAC (DGD)</b>	12 000 €
<b>Total :</b>	54 000 €	<b>Total :</b>	12 000 €



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la demande de subvention et le plan de financement afin de déposer un dossier de soutien exceptionnel au titre de la Dotation Générale de Décentralisation. 2020-2021 et l'autorise à signer tous documents afférents au dossier.

#### **Dossier 20 – Musée de l'Hospice Saint-Roch – Acceptation d'un don d'œuvres**

M. le Maire précise l'opportunité d'accepter le don de M. François REAU de deux œuvres pour enrichir les collections du Musée de l'Hospice Saint-Roch.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les dons des œuvres suivantes et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à l'acceptation de ce don.

##### **❖ CIEL ÉTOILÉ DE ISSOUDUN EN 1519**

2018

Graphite sur papier

Dimensions : 200 x 266 cm.

##### **❖ CAMPUS STELLAE**

2018

Installation de cierges en cire blanche (2500 ex.)

Socles en médium, peinture acrylique

Création in situ, 310 x 220 cm.

#### **Dossier 21 – Proposition de commissaires pour siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)**

M. le Maire indique que suite aux élections municipales de Mars dernier, il convient de procéder à la mise en place d'une nouvelle CCID,

Une liste de 32 personnes doit être proposée à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), soit 16 noms de titulaires et 16 noms de suppléants. Parmi ces 32 noms, la DDFIP doit désigner 8 titulaires et 8 suppléants.

La commission se réunit annuellement pour donner un avis sur chaque modification de valeur locative communale, élément constitutif des bases d'imposition des taxes directes locales et formule un avis sur les réclamations des contribuables.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la liste proposée en séance à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) pour la constitution de la nouvelle CCID.

#### **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 23 juillet 2020 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 31 juillet 2020.

Le Maire,

André LAIGNEL